



Utilisation des Plateformes de travail sur mât(s) et des EPI contre les chutes de hauteur - ECS6.6

Durée

1 jour (7 heures)

Salle : 3H30 – Pratique : 3H30

Public et Prérequis

Public : Toute personnel ayant à utiliser des plateformes de travail sur mât(s) déjà installées

Prérequis : Aptitude médicale aux travaux en hauteur. Pas de restriction au port de charges. Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

Utiliser les plateformes de travail sur mât(s) dans les conditions optimales de travail et de sécurité et en conformité avec la réglementation et la notice du fabricant

Méthode pédagogique

Les exposés sur la réglementation, les caractéristiques et les consignes relatives aux plateformes de travail sur mât(s) sont suivis d'exercices pratiques dans les conditions réelles d'utilisation

Contenu

- ▶ Le travail en hauteur et ses contraintes
- ▶ La réglementation en matière de sécurité et les protections individuelles et collectives
- ▶ Les risques dus aux plateformes de travail sur mât(s)
- ▶ La technologie des plateformes de travail sur mât(s)
- ▶ Les dispositifs de sécurité : description et fonctionnement
- ▶ Pratique : manœuvres montée / descente, déclenchement de certains dispositifs de sécurité, remise en marche après incident
- ▶ Les règles et consignes d'utilisation des plateformes de travail sur mât(s)
- ▶ La vérification avant utilisation
- ▶ L'utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Les harnais d'antichute
 - Les systèmes de liaison antichute
 - Les longes et connecteurs
 - Les absorbeurs d'énergie

Evaluation des acquis

L'acquisition des consignes d'utilisation des plateformes de travail sur mât(s), ainsi que le respect de celles-ci, sont vérifiées par une évaluation des savoir-faire lors des séquences pratiques et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux tests

Particularité

- ▶ Une plateforme de travail sur mât(s) en configuration de chantier et vérifiée est mise à disposition par l'entreprise. Elle est indispensable à la partie pratique du contrôle.
- ▶ Effectif : 6 participants maximum